



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2024 N°24  
19 mars 2024

-Décision du 19 mars 2024 relative à la programmation des jours  
de chômages pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024  
\*chômage de l'écluse 5.4 de Notre-Dame-de-la-Garenne (185/160 m x 12 m)  
sur la Seine à l'aval de Paris se déroulera du 19 mars 2024 au 20 mars 2024  
inclus (chômage ajouté)

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.*

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision relative à la programmation des jours de chômages  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Vu le Code des transports et notamment ses articles R. 4312-10, R. 4312-16 et R. 4400-1,

Vu la délibération n° 06/2021/3.1 du 14 décembre 2021 relative à la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général de Voies navigables de France en matière de chômages,

Vu la décision du Directeur général du 23 novembre 2023 relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2024 portant délégation de signature à la directrice de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu le rapport de justification sur le chômage de l'écluse 5.4 de Notre-Dame-de-la-Garenne du 14 mars 2024 présenté par la direction territoriale bassin de la Seine et Loire aval,

**LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au tableau annexé à la décision susvisée, les dates de chômages pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 sont modifiées dans les conditions suivantes :

**Chômage ajouté :**

Le chômage de l'écluse 5.4 de Notre-Dame-de-la-Garenne (185/160 m x 12 m) sur la Seine à l'aval de Paris se déroulera du 19 mars 2024 au 20 mars 2024 inclus.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 19 mars 2024

**Par délégation de la Directrice générale  
par intérim,  
Le responsable adjoint de la division,  
patrimoine, exploitation et maintenance**

**Signé  
David TURPIN**